



Comité Technique Paritaire de l'INRA du 9 novembre 2007

Compte-rendu de la CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 30/11/2007

Déclaration liminaire de la CGT-Inra :

<http://www.inra.fr/intranet-cgt/actions/ctp/CTP-9nov07-declaCGT.pdf>

Dans les universités, la mobilisation s'accroît de plus en plus pour rejeter la loi « LRU » (Loi « Libertés et Responsabilités des Universités », dite Loi « Péresse ») sous l'impulsion des étudiants, mobilisés en grand nombre dans au moins une vingtaine d'universités.

La CGT-INRA, qui a fait sien le combat pour l'abrogation de cette loi avec sa participation active à [l'Appel des Cordeliers*](#), **considère cette lutte tout à fait essentielle pour l'avenir et des universités et celui des organismes de recherche publique**, notamment au travers des UMR maillon faible des EPST dans une conjoncture où Madame la Ministre elle-même entend les mettre sous la coupe des universités au moins pour la plupart d'entre elles au CNRS, qu'en sera-t-il pour celles de l'INRA ? Madame la Présidente nous vous repons à nouveau la question !

La loi « LRU » en organisant la concurrence entre les universités (avec demain des universités pour pauvres et des universités pour riches ?) **fait de l'Enseignement Supérieur un service marchand comme un autre.**

Les événements récents au CNRS (comme l'interdiction *sine die* d'avoir son propre programme de recherche), dans la logique du Pacte pour la Recherche, montrent l'acharnement du gouvernement à essayer de détruire le CNRS. Ne l'attaquant pas de front, il s'est doté d'outils à son service tels que l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) ou l'AERES (l'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

L'ANR, par son importance financière, supérieure au budget de biens des EPST, **pilote des portions grandissantes de la recherche publique, tandis que l'AERES décidera à terme de l'avenir et de la pérennité des laboratoires et des départements de recherche** suivant des critères échappant à tout contrôle de la communauté scientifique. Avec un levier sur les finances et un autre sur les structures des organismes de recherche publique et leur transformation en agences de moyens pour les Universités dont la LRU favorise l'éclatement, **comment croire que l'INRA restera à l'écart de cette tourmente destructrice ?**

Les lois « LRU » et « Pacte de la recherche » visent à soumettre l'Enseignement Supérieur et les organismes de recherche aux fluctuations de la politique gouvernementale et à les subordonner à des intérêts industriels à courte vue. Nous nous sommes battus et nous nous battons encore contre cette conception étriquée de la conduite de la recherche publique.

La recherche, y compris agronomique, doit avant tout favoriser l'accroissement des connaissances et du bien-être du plus grand nombre, et non servir le profit de certains. C'est aussi pour cela que nous réclamons le recrutement de femmes et d'hommes titulaires et l'attribution de moyens matériels pour nous protéger des pressions politiques ou économiques, et pour être crédibles aux yeux de tous pour tout ce que nous préconisons. C'est cet état d'esprit et cette logique que cherche à briser la LRU dans la droite ligne du Pacte pour la Recherche, la logique « projets » comme les PRES, comme les RTRA, comme les pôles contribue à l'éclatement et à la déliquescence des organismes publics de recherche.

La loi « LRU » est une étape supplémentaire dans la liquidation des organismes publics de recherche : nous, comme les étudiants qui se mobilisent aujourd'hui et comme bon nombre d'organisations syndicales, exigeons son abrogation.

De plus, cette loi prévoit des embauches temporaires, encore des CDD et des précaires, au lieu et place de recrutements de titulaires. Au risque de nous répéter, seuls des personnels titulaires de l'Etat à l'abri, grâce au statut, des pressions politiques ou économiques sont à même de garantir une recherche réellement indépendante.

Et si des crédits supplémentaires sont investis dans les universités, ce dont se glorifie la Ministre, ce sont surtout par des mesures ciblées ou des crédits d'impôts. Pour les organismes, il s'agit pour l'essentiel de transferts de charges (les retraites payées par l'État passent à la charge des organismes par exemple), ce qui pourrait aussi avoir des conséquences sur le Code des Pensions Civiles et Militaires, autrement dit : notre budget stagne sur les lignes Effectifs permanents et Fonctionnement.

Dans le projet de budget 2008, aucune création de postes n'est prévue; tandis que 22.500 emplois sont supprimés dans la Fonction Publique.

Tous ensemble, nous exigeons :

L'abrogation de la loi « LRU » et du « Pacte pour la recherche », le transfert des crédits de l'ANR aux organismes publics, la suppression de l'AERES.

Et luttons pour un véritable service public de recherche et d'enseignement supérieur au service de tous.

Pour les universités et les organismes nous revendiquons :

- des moyens en postes statutaires et en crédits de base permettant de mieux encadrer les étudiants et de développer la recherche et l'enseignement,
- l'arrêt du pilotage de la recherche tous azimuts par le ministère et le respect de la nécessaire cohérence nationale de la recherche.

Avec les toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique, nous revendiquons la revalorisation de nos salaires.

Pour toutes ces raisons et d'autres que nous ne développerons pas ici, notamment pour la défense des régimes de retraite et le retour aux 37,5 années de cotisations, la CGT-INRA appellera tous les agents à faire grève le 20 novembre.

Nous souhaitons aujourd'hui :

- que la Direction Générale fasse le point à ce CTP sur les conséquences pour l'Institut de la Loi « LRU » (le refus réitéré à deux reprises d'en discuter au Conseil Scientifique National n'est pas de bon augure) ;
- et si possible que Madame Guillou nous donne des informations sur ses dernières rencontres avec la tutelle : les propos de notre Présidente Directrice Générale (sur la LRU, les PRES, Grenelle, l'AERES, l'ANR, les pôles...) rapportés par l'AEF (2/11) n'étant pas de nature à rassurer sur la politique qu'entend suivre la direction pour sauvegarder notre Institut.

* L'Appel des Cordeliers : pétition en ligne à cette adresse :

<http://www.universite-recherche-democratie.fr/phpPetitions/index.php?petition=2>

Contrat d'Objectifs

Comme lors des derniers Conseils Scientifiques, nous avons réitéré notre opposition au principe même de contrats d'objectifs Etat-EPST, de tels contrats n'engageant qu'une des deux parties, l'EPST et pas l'Etat ! Au-delà de cette appréciation, le contenu de ce contrat est lourd de significations. La Direction Générale met en effet l'accent sur la seule recherche finalisée et sur les opérations structurantes. Sur le premier point, la Direction Générale comme l'autruche tente de se persuader qu'un tel affichage serait à lui seul garant de la pérennité de la recherche agronomique (pas de l'INRA, nuance non négligeable !) en s'appuyant sur le discours de Fillon à l'INA Grignon. Quant aux opérations structurantes, elles ne concernent qu'une partie des unités et des personnels INRA se sont vus attribuer l'essentiel des arbitrages de postes de chercheurs et ingénieurs en 2007, passant de 33.9% en 2006 à 55.3% en 2007 pour les premiers et de 29.7% à 40.5% pour les seconds. Dans le même temps, ces opérations structurantes rafflent 72% des arbitrages équipement lourd en 2007 (47.8% en 2006). Si l'on ajoute la montée en puissance de l'ANR confirmée par les indicateurs du contrat (0.2% des ressources contractuelles de l'INRA en 2005 passant à 11% en 2006 !), la question est posée pour le devenir de toutes les unités (et de leurs personnels chercheurs comme ITA) situées hors « opération structurantes », qui constituent encore aujourd'hui la majorité de l'INRA. C'est encore plus vrai pour les unités expérimentales. La CGT a demandé à un camarade avait donc fait venir un collègue représentant les agents des UE pour rappeler les revendications les concernant, en particulier après les débats qui avaient agité la réunion des animaliers de la Rochelle début octobre. **Cf. le paragraphe Unités Expérimentales de ce compte-rendu.**

Fusion des Centres d'Angers et de Nantes

La Direction Générale a présenté cette fusion comme un mouvement engagé de longue date, avec notamment un DSA commun et des fonctions assurées par des personnels communs pour les SDAR. Un des points importants pour elle est de parler d'une seule voix au niveau de la Région (et de ses financements) et non d'apparaître concurrents comme ce serait, selon elle, le cas, à l'heure actuelle. La Direction Générale insiste sur le fait que c'est un rapprochement administratif et pas physique, avec des conséquences limitées pour les personnels, d'autant plus que les activités de recherche sont très différentes entre Angers et Nantes (végétal vs. animal).

La CGT-Inra a dénoncé cette fusion comme étant avant tout guidée par la volonté de réduire les effectifs. Nous avons montré qu'avec exactement les mêmes arguments (« lisibilité régionale » !) on pourrait fusionner d'autres centres INRA, tels que ceux de la Région Centre, Tours et Orléans. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui est recherché à plus ou moins longue échéance pour la carte des implantations de l'INRA soit totalement calquée sur celle des guichets de financement régionaux ? Contrairement à ce que dit la Direction Générale, les conséquences pour les personnels, aussi bien pour la présence aux réunions statutaires (Conseils, CAP, etc.) que pour des tâches plus administratives, mais aussi et surtout pour la charge de travail à supporter avec moins de personnels sur place, risquent d'être non négligeables. Tous les syndicats se sont finalement opposés à cette opération de la Direction, et le vote du CTP a été de 10 voix pour la fusion et 10 voix contre celle-ci.

Modalités de préparation des prochaines campagnes d'avancement

En préalable à ce CTP, la Direction Générale avait organisé une rencontre avec les organisations syndicales, le 9 octobre 2007. Bien que qualifiée de « technique » par la Direction Générale, cette rencontre avait été l'occasion pour nous de réaffirmer nos revendications :

- utiliser les possibilités maximales offertes par le nouveau texte du statut pour les promotions d'AJTP en TRNO (2/5 des nominations) et de TREX en AI (1/3 des nominations)
- porter à au moins 20% les ratio promus/promouvables pour tous les avancements de grades.

Pour préparer cette réunion, la DRH avait produit un document indiquant ce qu'avaient été ces ratios dans la période 2000-2007, établissant un taux moyen pour cette période et estimant un taux pour 2008 :

Av de grade	IR1-IR0 sel pro	IR2-IR1	IE1-IEhc	IE2-IE1	TR-TREx sel pro	TRS-TREx choix	TRN-TRSup	AJT-AJTP (ATp2-ATp1)	AT1-ATp2	AGT-AGTP (AT2-AT1)
Taux moyen 2000-2007 (en %)	1,6	9,3	21,4	10	3	4	11,7	9,3		28,6
Taux estimé 2008 (%)	4	14	25	11	5,2	8	14	14	100	100
Estimation nb promouvables 2008	398	277	44	284	1354	440	444	539	***	***
Estimation nb promotions 2008	16	39	11	31	70	35	62	75	***	***
Différence entre 2007 et 2008	+3	+1	-4	-10	+34	+13	+5	+16		

NB : rappelons que ce taux de 20% correspond à notre revendication de 5 promouvables par poste à pourvoir

- promotions en TREX : 50% des postes par sélection professionnelle ouverte aux TRNO et TRSU, 50% des postes au choix pour les TRSU

Les documents préparatoires à ce CTP étaient identiques à ceux qui avaient été fournis le 9 octobre concernant les avancements de grades. Il était indiqué pour les changements de corps que nous étions déjà au maximum des possibilités statutaires pour le passage de TR en AI (1/3 des recrutements dans le corps) et que pour les passages AJT-TR (le statut indique entre 1/5 et 2/5 des recrutements), nous resterions à 3/10, comme en 2007. Enfin pour l'accès au grade de TREx, la Direction Générale accepte que la répartition choix et sélection professionnelle soit débattue dans la CAPN des TR pour la campagne 2009.

Nous avons vivement protesté, estimant qu'il n'aurait servi à rien que nous participions à cette réunion soit disant « technique » du 9 octobre si nous n'étions pas entendus sur les revendications que nous défendions. Nous

avons réaffirmé l'ensemble des points ci-dessus, et demandé en particulier que le nombre des changements de corps AJT-TR soit augmenté au maximum des possibilités statutaires, et ce dès 2007.

Nous en avons profité pour parler de la campagne 2007 et des conditions de préparation des CAPN. Il est en effet inadmissible que les salles n'aient pas été réservées la semaine du 22 au 25 octobre pour permettre aux élus de faire leur travail dans les meilleures conditions. Si les élus sur liste CGT-Inra ont accepté de siéger malgré ces conditions déplorables, c'est uniquement pour que les agents puissent profiter le plus vite possible de leur éventuelle promotion, la campagne étant déjà bien tardive.

La Direction Générale et la DRH ont présenté leurs excuses pour les problèmes rencontrés lors de la préparation des CAPN, mais en bonne « gestionnaire » de la maison, la Direction Générale ne nous a pas donné satisfaction sur toutes nos revendications. Rien de plus pour les avancements de grades. Nous notons cependant que notre véhémence a sans doute permis que la Direction Générale face un pas : le nombre de changements de corps AJT-TR ne sera pas porté au maximum possible (2/5) mais à 7/20 au lieu des 3/10 initiaux. Ce qui représentera une dizaine de promotions supplémentaires en 2008 par rapport à 2007.

Les x promouvables qui attendent la promotion, et surtout les y qui ont plus de z années d'ancienneté en tant que AJT apprécieront le cadeau formidable que représente ce nouveau statut. Passer de 1/5 à 2/5 des recrutements, certes, ça double. Mais combien de recrutement en TR aurons-nous dans les années à venir ? Quand on multiplie par 1/5 ou par 2/5 un chiffre proche de zéro, le résultat ne s'éloigne pas beaucoup de zéro, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour le comprendre.

Projet d'arrêté relatif à l'attribution d'indemnités spéciales servies aux agents de l'INRA dans le cadre de la relocalisation du GEVES à Angers

La Direction Générale a sollicité l'avis du CTP sur le projet d'arrêté visant à indemniser les collègues INRA quittant le domaine de la Minière pour Angers.

Pour un célibataire : 1.661 € (plus éventuellement 6.861,21 € de complément exceptionnellement de localisation)

Pour un couple : 2.561 € (+ éventuellement 6.861,21 € de complément exceptionnellement de localisation) + 6.097,96 € d'allocation à la mobilité du conjoint.

Pour un couple avec 2 enfants : 3.079,47 € (+ éventuellement 6.861,21 € de complément exceptionnellement de localisation) + 6.097,96 € d'allocation à la mobilité du conjoint.

Pour un couple avec 3 enfants : 3.338,63 € (+ éventuellement 6.861,21 € de complément exceptionnellement de localisation) + 6.097,96 € d'allocation à la mobilité du conjoint.

Nous nous sommes assurés que les agents sur statut GEVES bénéficieraient des mêmes avantages que les agents INRA. Cet effort consenti par la Direction Générale est sensé encourager nos collègues à quitter la région parisienne pour Angers.

Lors d'un précédent CTP nous avons exprimé notre désaccord sur le principe du déménagement du GEVES, nous avons décidé ne pas prendre part au vote ; les délégations CFTC et CFDT se sont prononcées pour cet arrêté, avec la Direction Générale et ses représentants

Indemnité de résidence de Grignon...

Au CTP, en questions diverses, la CGT est ré intervenue sur la disparité de l'indemnité de résidence suivant qu'on est affecté à Grignon, à Versailles ou à Paris : ceux qui sont officiellement affectés sur Grignon (résidence administrative) touchant nettement moins (1% du traitement indiciaire brut) que les autres (3%) ; Paris, Versailles et Jouy sont en zone 1 et Grignon en zone 2.

La CGT-Inra a entrepris à plusieurs reprises des démarches auprès de la DRH et du Directeur Général Délégué M. Eddi pour corriger cet état de fait particulièrement injuste d'autant que les implantations de Versailles et Grignon relèvent du même « Centre ». Les disparités de transport et de logements entre les deux zones n'existent plus depuis bien longtemps.

Qui plus est des "passe-droits" existent et semblent relever de l'arbitraire et de la loi du prince. Telle personne sera artificiellement affectée à Versailles même si elle travaille à Grignon et telle autre travaillant sur Paris restera affectée à Grignon, nous avons quantifié d'exemples de ce genre.

Bien sûr la CGT ne souhaite en aucun cas réduire l'indemnité de résidence 3% aux agents qui la perçoivent, nous demandons avec force depuis des années qu'il y ait égalité de traitement entre tous les agents.

Selon nous, quel que soit leur lieu de travail en région parisienne, les agents doivent percevoir l'indemnité maximale de 3% : la fusion agro INAPG entre Paris & Grignon ou le centre commun Versailles/Grignon plaide dans ce sens.

M. Eddi a répondu qu'après avoir fait des démarches infructueuses auprès du ministère de la Fonction Publique, et qu'il y avait peu de chances que cela s'améliore. Il a fait l'étonné quand nous lui avons dit qu'il y avait deux poids deux mesures sur avec une indemnité de résidence à 1% pour certains (souvent catégories modestes) et à 3% pour d'autres (souvent catégories élevées). Certains autour de la table de ce CTP ont bien corroboré nos dires... Résultat : M. Eddi va se pencher sur ce dossier et voir ce qu'il en est.

Répetons-le, tous ceux qui sont affectés à Grignon, à Versailles ou à Paris devraient toucher l'indemnité maximale, quel que soit leur lieu de travail, si on peut trouver des solutions pour les uns, on ne voit pas pourquoi d'autres seraient laissés pour compte. Ce qui est vrai pour Paris, Grignon vaut d'ailleurs pour les grandes métropoles régionales.

Nous invitons tous les agents concernés à contacter le syndicat national.

Lille

Au CTP, nous sommes également intervenus (ainsi que les autres syndicats) sur le devenir du centre INRA de Lille que la direction a l'air de profondément modifier sans nécessairement jouer clairement là-dessus. Il s'agirait notamment de vider les services généraux du centre affectés à Villeneuve d'Asq et de les réaffecter sur Mons, à 80 km de là ! Toutes les informations nécessaires n'ont pas été données aux agents. Ainsi, chaque agent de ce service était contraint (le jour même de ce CTP) de subir un entretien avec le responsable du centre et le SDAR, de se situer dans la configuration à venir et de faire état de ses « projets », sans qu'en contrepartie il dispose d'éléments sûrs et concrets. Aussi, la CGT avait-elle, la veille, rendue publique sur Lille une demande de report de cette procédure. En séance, Mme Guillou a fait le compte du nombre de fois où des réunions s'étaient tenues en rapport avec le centre de Lille (très éclaté). Pourtant à notre connaissance aucun document ne circule. Par ailleurs, on nous apprend que le problème viendrait de l'impossibilité pour l'INRA de payer à lui seul les charges du bâtiment jusque-là partagé avec d'autres institutions qui sont parties (Pasteur de Lille et Inserm). La Direction Générale en séance a téléphoné au Président de Lille pour que les agents qui le souhaitent aient la possibilité d'être accompagnés d'un délégué du personnel mais les entretiens avaient déjà commencé et les agents étaient mis au pied du mur. Nous n'en resterons pas là et nous irons au centre de Lille entendre les agents. La Direction Générale a annoncé une réunion animée par M. Guillou le 8 janvier avec les personnels du centre.

Unités Expérimentales (UE)

La CGT-Inra est intervenue de nouveau sur les restructurations en cours dans les Unités Expérimentales (UE). Nous avons invité comme expert un collègue qui avait participé aux Journées des Animaliers (JA) les 10 et 11 octobre 2007 à La Rochelle où déjà la CGT était intervenue en alertant par un [tract](#) les personnels présents.

La Direction Générale a en effet présenté le « suivi d'exécution du contrat d'objectifs 2006–2009 » dans lequel figure un paragraphe important sur l'évaluation tous les quatre ans de l'ensemble des unités de l'Inra (UR et UE), évaluation maintenant fortement liée à une note de service qui porte le titre évocateur de « cycle de vie des unités » (NS 2007-64 du 18 octobre 2007). Dans cette note de service l'évaluation doit se concrétiser, selon les souhaits de la direction, par une mise en évolution des unités qui va du maintien à l'arrêt pur et simple de l'activité. C'est ce que vivent actuellement un nombre important d'unités expérimentales de l'Inra. A ce CTP, notre camarade a remémoré (en se basant sur ce qu'il a entendu aux JA) à la Direction Générale de l'Inra les nombreux témoignages d'agents et de responsables d'UE, évoquant les difficultés et parfois de la détresse qui existent actuellement dans de nombreuses UE en cours de restructurations. Des animaliers ont décrit la surcharge de travail liée à la diminution des effectifs dans les équipes, et la grave insuffisance des moyens financiers. Ainsi, dans le cadre d'unités expérimentales qui travaillent en partenariat avec d'autres structures, les demandes de subventions accordées n'arrivent pas toujours à temps ce qui provoque de graves difficultés de fonctionnement y compris affectant le paiement des salaires des agents sous contrat (CDD).

Dans d'autres situations, lorsqu'il y a fermeture annoncée (comme à Bourges) alors que l'équipe est en constante diminution et qu'elle doit poursuivre son travail, on promet aux agents des mesures exceptionnelles adaptées à leur situation. Mais quelles sont ces mesures à part l'embauche de personnel en CDD !

En fait les mesures exceptionnelles n'arrivent pas. Bien au contraire, les agents se voient rajouter de nouveaux protocoles expérimentaux qui accroissent encore un peu plus la pression et la charge de travail déjà très forte dans un contexte très incertain pour l'avenir de l'unité et donc très démobilisateur pour l'ensemble des agents.

Les seules mesures actuellement proposées à de nombreux agents par leur direction sont de passer des concours (internes ou externes) ou de s'inscrire dans les campagnes de mobilité classiques. Est-ce cela que l'on appelle des mesures exceptionnelles ?

La Présidente Directrice Générale qui a participé quelques heures aux Journées des Animaliers (JA), n'a pas la même appréciation que notre collègue sur ces JA et elle nous renvoie au compte-rendu des débats de ces journées...

Nos représentants à ce CTP insistent à nouveau sur l'ampleur des difficultés liées au manque de moyens (humains et financiers) des UE et particulièrement pour celles qui subissent actuellement des restructurations.

Pendant les JA, de nombreux animaliers se sont plaints :

- « on laisse pourrir la situation (prise de décisions ?) »
- « quels sont les enjeux stratégiques de l'Inra envers les UE ? »
- « quelle lisibilité pourrions nous avoir dans cette politique ? »
- « on laisse les agents dans l'incertitude ! »
- « que va t-on devenir ? »

Dans ces conditions de fonctionnement très difficile, voire impossible pour certaines UE, la CGT-Inra réitère la demande d'arrêt des fermetures d'activités des UE, ainsi que l'attribution de moyens (humains et matériels) pour un fonctionnement correct de toutes les UE. En effet, on peut dire que les opérations structurantes actuellement orchestrées par la Direction Générale de notre institut laissent des agents sur le carreau.

C'est pour toutes ces raisons que nous devons rester vigilants et poursuivre la lutte engagée pour protéger et promouvoir notre réseau d'unités expérimentales qui fait la force et la capacité de recherche de notre institut d'autant qu'il se veut un organisme de recherches finalisées.